

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 18/03/2016**

Etaient présents : M.FAREZ- M.GUEGUEN- Mme FELBACQ- M.FLICOTEAUX- Mme PORTEMER-
M.BARDOUX-M.GOGUILLON- Mme LEFEBVRE- M.SANDRON- Mme CORDELETTE-
Mme LAVALLARD- Mme HEDOUX- Mme SEZILLE- M.KOSCIELNIAK- M.LEGRAND

Pouvoirs : M. MOUVIER à Mme SEZILLE
Mme GUERIN à M.FAREZ
M. DEVAULX à M.GOGUILLON
Mme HÉLIN à Mme FELBACQ

Secrétaire de séance : M. FLICOTEAUX Dominique a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 19/02/2016

DELIBERATIONS

▷ Vote du compte administratif 2015 (Budget Général)

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à l'unanimité.

▷ Compte administratif 2015 (affectation du résultat)

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 69 653.93 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 94 411.12 euros

▷ Compte de gestion 2015 (Budget Général)

Statuant sur le compte de gestion 2015 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte.

▷ Vote du compte administratif 2015 (S.D Eau Potable)

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à l'unanimité.

▷ Compte administratif 2015-Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'affectation :

- à l'excédent reporté (compte 001) pour 17 639.02 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 12 796.94 euros

▷ Compte de gestion 2015 (S.D. Eau Potable)

Statuant sur le compte de gestion 2015 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte.

▷ Vote des taux d'imposition et vote des budgets primitifs 2016

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivant pour l'année 2016:

- | | |
|----------------------------------|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | 13,30 % |
| ▪ Taxe foncière (bâti) | 14,60 % |
| ▪ Taxe foncière (non bâti) | 33,25 % |

▷ Mise en place d'un emprunt à moyen terme pour l'aménagement du « city stade »

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la commune, objet de la présente demande de financement, à savoir l'aménagement d'un City Stade dans le Parc de Loisirs de Viry. Il expose que le coût de ce projet s'élève à 80 000 € TTC. Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décident de demander l'attribution d'un prêt à court terme de 80 000 €, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 2016 par périodicités trimestrielles.

‣ Adoption des budgets primitifs 2016 Commune et Eau Potable

- vote le Budget Primitif (général) équilibré en Recettes et Dépenses à l'unanimité :
 - Pour la Section de fonctionnement à 1 225 790.12 €
 - Pour la Section d'Investissement à 246 151.66 €
- vote le Budget Primitif Eau potable équilibré en Recettes et Dépenses à l'unanimité:
 - Pour la Section d'Exploitation à 35 676.89 €
 - Pour la Section d'Investissement à 37 411.95 €

‣ Demande de subventions au Département-Contrat Départemental de Développement Local (CDDL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Conseil Départemental pour l'aménagement d'un espace sportif dans le parc de loisirs de Viry, une subvention au titre du CDDL 2015-2017, à hauteur de 40 % du montant des travaux hors taxes (coût des travaux H.T : 37 829 €, subvention du département: 14 000 €), pour l'aménagement d'un « city stade » dans le parc de loisirs de Viry, à hauteur de 40 % (coût des travaux H.T : 29 507 €, subvention du département : 10 000 €).

‣ Demande de subventions à l'Etat-Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'acquisition d'un podium une subvention au titre de la D.E.T.R. soit 55% du montant hors taxe des travaux (coût des travaux H.T : 9 186 €), pour l'aménagement d'un ossuaire dans le cimetière soit 45 % (coût des travaux H.T : 3 041 €), pour l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire soit 55 % (coût des travaux H.T : 4 322.80 €), pour la mise en accessibilité de l'église soit 60 % (coût des travaux H.T : 16 574.50 €).

‣ Demande de subventions à la C.C.C.T.-Fonds de Concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Chauny Tergnier pour l'acquisition d'un podium (coût des travaux H.T : 9 186 €).

‣ Demande de subventions à l'Etat-Dotation de soutien à l'investissement local

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour la mise en accessibilité de l'église une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local soit 40 % du montant hors taxe des travaux (coût des travaux H.T : 16 574.50 €).

‣ Tarifs Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Centre aéré)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la participation financière 2016, identique à celle de 2015, relative aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

‣ Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires par la société GSM Italcementi Group

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Société GSM Italcementi Group demande l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de VIRY-NOUREUIL au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette demande d'autorisation faisant l'objet d'une enquête publique du lundi 22 février au mercredi 23 mars 2016, le Conseil Municipal est invité à donner son avis. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires par la Société GSM Italcementi Group sur la commune de VIRY-NOUREUIL.

‣ Prorogation adhésion 2017 au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de la voirie 2017 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

‣ Recrutement d'un emploi d'avenir (contrat privé)

Le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un emploi d'avenir pour intégrer le service technique et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.